

Baccalauréat Sciences et Techniques de l'Agronomie et du Vivant

Spécialité : Technologies de le Production Agricole



Objectifs de le formation

Le Baccalauréat **Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant** permet d'acquérir des bases scientifiques, technologiques, dans le domaine de l'agronomie, de l'environnement, et des compétences qui doivent permettre au titulaire de ce bac :

- de s'orienter dans le secteur d'activité qui lui convient, de se situer et intervenir dans une société en mouvement en qualité de travailleur et de citoyen,
- de participer au développement et à l'animation de son milieu,
- de s'adapter à terme aux changements et aux évolutions technologiques, économiques et sociales.

Débouchés et poursuite d'études

Le baccalauréat technologique **Sciences et Technologie de l'Agronomie et du Vivant** vise, en particulier, des poursuites d'études supérieures courtes en BTS (secteurs de la production agricole, de l'aménagement de l'espace, de la commercialisation des produits agricoles, des agroéquipements, des métiers de la gestion et commercialisation des produits forestiers, ...) et en IUT (biologie appliquée). Il peut permettre d'intégrer les classes préparatoires aux grandes écoles et peut donner accès à des études universitaires.

Il permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole.

Organisation de la formation

Une série organisée en dix matières définissant :

- Un tronc commun développant une culture scientifique, technologique et générale spécifique à l'enseignement agricole selon trois axes :
 - ✓ agriculture, territoires et société,
 - ✓ fait alimentaire,
 - ✓ gestion du vivant, des ressources durables et non durables ;
- un Espace d'Initiative Locale (EIL) permettant un approfondissement d'enseignements technologiques dans le domaine de la production agricole.

Le cycle d'études dure deux ans, avec huit semaines de stage, dont six prises sur la scolarité. Il s'agit, en relation avec les enseignements, soit de stages collectifs d'étude « territoires et développement », visites d'entreprises ou d'organismes, projet d'éducation pour la santé et éventuellement stage à l'étranger, soit d'un stage individuel en entreprise, organisme, exploitation.

L'enseignement est organisé en modules qui peuvent regrouper deux ou plusieurs disciplines.
L'évaluation, pour l'obtention de l'examen comprend :

- les résultats obtenus au cours de la formation (contrôle continu : 40 %),
- les résultats des épreuves finales obligatoires (fin de deuxième année : 60 %).

Contenu de la formation

Cliquer pour [Consulter la brochure](#)

Conditions d'admission

L'accès à la classe de première Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant est ouvert aux élèves issus :

- d'une classe de seconde générale et technologique.
- d'une classe de première générale ou technologique dans le cadre d'une réorientation.

Contact

Bernard MALLET

Directeur-adjoint

04 77 97 72 00

www.lyceeprecieux.educagri.fr